



Classe exceptionnelle

Avant de faire le bilan des 2 campagnes de classe exceptionnelle qui viennent de se dérouler, il est important de rappeler que le SNEP FSU a défendu plusieurs axes durant les discussions PPCR :

- Nous nous sommes tout d'abord opposés à la création d'un nouveau grade en défendant la création d'échelons supplémentaires à la Hors Classe et la suppression du ratio de 10% du corps
- Ensuite, nous avons revendiqué la suppression des 2 viviers et demandé à ce que la classe exceptionnelle soit ouverte à tous et toutes. C'est-à-dire que le 80% d'accès fonctionnel disparaisse (à l'origine l'administration prévoyait 90%), tant celui-ci revêt nombre d'injustices.
- Face au maintien de 2 viviers par l'administration, nous avons proposé d'intégrer aux fonctions reconnues au titre du « vivier fonctionnel » de multiples missions qui auraient permis à de nombreux collègues de pouvoir y prétendre (prof principal, coordonateur EPS, de district, tuteur, prof en EREA, reconnaissance éducation prioritaire avant 90, directeur départemental et régional adjoint etc.)
- nous avons revendiqué un barème d'accès à la classe exceptionnelle valorisant l'ancienneté et non l'avis du recteur

Bilan

Ce que nous avons dénoncé lors des discussions est maintenant avéré

- le vivier 1 est tari dans certaines académies et des promotions ont déjà été perdues
- des jeunes collègues sont promus faute de candidats éligibles au vivier 1 et risquent du coup « boucher » l'accès pour de nombreuses années
- le vivier fonctionnel revêt un côté inégalitaire homme/femmes, les fonctions reconnues étant plus souvent occupées par des hommes
- une grande amertume chez les collègues non promus et une concurrence exacerbée
- un barème où l'avis du recteur est surdéterminant alors que les avis littéraux sont parfois posés de manière discutable et ne retracent pas l'ensemble de la carrière

Nous continuerons de revendiquer un accès pour tous à la classe exceptionnelle. Il aura fallu presque 30 ans pour que la hors classe soit reconnue comme telle et qu'il soit écrit que chaque enseignant a vocation à dérouler sa carrière sur 2 grades. Elargir l'accès à la classe exceptionnelle, au-delà de la suppression des viviers, passe aussi par une extension des fonctions éligibles !

Coralie Benech